

# MACRON VEUT DETRUIRE NOTRE SYSTEME DE RETRAITES !

fédération  
des  
organismes  
sociaux

la  
cgt

## ➤ SALARIÉS : C'EST L'ALARME

### DES ATTAQUES INCESSANTES :

**Depuis 25 ans, les attaques contre les retraites sont continues.**

Les gouvernements successifs n'ont cessé, au nom d'une équité de façade, d'allonger la durée d'activité, de repousser l'âge de départ à la retraite, de réduire le montant des pensions et de le déconnecter des salaires.

Malgré toutes ces attaques, la France dépasse encore largement les autres pays européens pour le montant des retraites (avec un taux de remplacement de 74% contre 63% pour l'OCDE) et la durée du temps passé à la retraite (5 ans de plus que dans les autres pays de l'OCDE).

**C'est cela qui contrarie le gouvernement Macron. Compétitivité oblige !**

### LA DÉMARCHE MACRON : CONCERTE ET DÉTRUIRE !

Ce qu'ils veulent, c'est liquider tout ce qui a été acquis. Tout d'abord une phase de concertation avec un Haut-Commissaire aux retraites en annonçant une « réforme systémique » qui est déjà écrite.

Comme le mot l'indique, il s'agit de changer complètement le système. Par opposition à un système basé sur une solidarité, il veut établir un système « universel et responsabilisant » (Discours du 9 juillet 2018). Son slogan ? « Un euro cotisé doit rapporter les mêmes droits à tous. »

**Alerte à tous les salariés, et particulièrement, tous les jeunes !**

**Voici comment Macron va procéder pour passer d'un système solidaire et universel à un système ultralibéral favorisant la retraite par points et les fonds de pension !**

### 1<sup>ERE</sup> ÉTAPE :

## ➤ ALLONGER LA DURÉE DE COTISATION DE MANIÈRE ILLIMITÉE

### UN CALCUL SUR TOUTE LA CARRIÈRE !

**Dans ce nouveau système,** le montant de la retraite du régime général ne serait plus calculé sur les 25 meilleures années (10 meilleures années avant la réforme Balladur de 1993), mais sur toute la vie professionnelle prenant en compte les « moins bonnes » années (petits boulots, temps partiels imposés, etc.) qui ne comptent aujourd'hui que pour la durée de cotisation.

Avec le projet Macron : pour les fonctionnaires, c'en serait fini de la pension de retraite remplaçant le dernier salaire puisque le cumul des points commencerait avec le premier salaire.

### FIN DE L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART EN RETRAITE ?

**Ce que dit Macron : « Chacun partira quand il veut »**

Aujourd'hui, il y a un âge légal qui déclenche le calcul à taux plein.

L'âge légal de départ a déjà été repoussé à 62 ans pour les fonctionnaires et les salariés du privé pour une carrière complète. Certains salariés peuvent partir plus tôt, eu égard à la pénibilité de leur travail.

Les salariés qui ont commencé à travailler très tôt peuvent partir à 60 ans s'ils ont le nombre de trimestres nécessaire en fonction de leur année de naissance. 317 000 salariés sont partis en retraite à 60 ans en 2016. Avec le projet Macron, ce serait terminé.

## 2<sup>EME</sup> ÉTAPE :

### ➤ BAISSER LES PENSIONS

## ...EN INSTAURANT UN SYSTÈME PAR POINT

#### Un montant de pension non garanti

Avec le projet Macron, il n'y a plus de garantie du niveau des pensions puisque tout dépend de la valeur du point qui sera fixée par le gouvernement en fonction des possibilités budgétaires. Ce n'est pas la CGT qui le dit mais le Haut-Commissaire aux retraites : « Comment faire en sorte que le système de demain soit adaptable soit aux périodes de tempête soit aux périodes de croissance et que nous puissions, sans psychodrame, avoir cette capacité d'adaptation ? »

## L'EXEMPLE DE LA SUÈDE : VALEUR DU POINT... ET BAISSÉ DES PENSIONS

**Le montant des pensions ne sera plus du tout garanti** puisqu'il va dépendre de la valeur du point (au contraire du système actuel à « prestation définie » qui garantit un niveau de pension au moment du départ à la retraite). Le taux de cotisation restera fixe, mais, dans les faits, pas la pension. La valeur du point va dépendre de l'équilibre du système. Si le système est déficitaire, le montant des pensions en sera d'autant plus baissé, comme c'est arrivé avec le système suédois de régime à points version compte notionnel, qui inspire notre exécutif. La Suède a introduit un « coefficient de stabilisation automatique », qui réduit le montant des pensions si le système devient déficitaire, ainsi les pensions ont été diminuées en 2009 du fait de la crise économique et de l'évolution démographique. Ce système de comptes notionnels est d'autant moins miraculeux qu'il lui est adjoint un système complémentaire obligatoire par capitalisation.



## ...EN SUPPRIMANT DES DROITS

### Quelle prise en compte pour les malades, les privés d'emploi, les congés maternité ?

Le gouvernement a répondu : « Il n'y aura plus de points gratuits » Derrière une apparence d'équité se cache un système qui va en réalité amplifier les inégalités de salaires et de carrière puisque les périodes de maladie, chômage, maternité... ne peuvent pas être comptabilisées. Ce sont celles et ceux qui cotisent le moins qui seront pénalisés : les femmes, les ouvriers, les chômeurs, les malades... Adieu le principe de solidarité et tant pis pour le salarié qui n'aura pas suffisamment abondé son compte...

Dans ce monde "idéalisé" qui nous est présenté, tout ne serait qu'une question de choix individuel du salarié. Mais de quel choix parle-t-on au juste ? Report de l'âge du départ à la retraite ou baisse drastique de sa pension ? Le système fait sauter le principe d'âge légal de départ à la retraite commun à tous (62 ans actuellement pour une carrière complète). Il instaure surtout le choix que chacun travaille jusqu'à l'épuisement pour une retraite minable

## LES PENSIONS DE RÉVERSION, EN DANGER

Devant le tollé suscité par la menace contre les pensions de réversion, le président de la République a promis « Rien ne changera pour les retraités actuels ». Et les futurs retraités ? Le Haut-Commissaire chargé de la réforme des retraites a déclaré : « Compte tenu des évolutions en matière de taux d'emploi et de conjugalité, doit-on maintenir les pensions de réversion ? »

En clair, compte tenu que les femmes travaillent, faut-il maintenir ce droit qui profite, aujourd'hui, à 4,4 millions de bénéficiaires dont 89% sont des femmes ?

Dans le régime général, la pension de réversion est, malheureusement, versée sous conditions de ressources. C'est pourquoi ce sont surtout les femmes qui la perçoivent car leurs ressources sont inférieures à celles des hommes.

**Le gouvernement, lui, a une solution plus simple :** supprimer la pension de réversion comme élément de retraite pour la remplacer par une aide aux retraités très pauvres. Il en serait de même pour la majoration des pensions pour les parents de trois enfants et plus.

## LA MAJORATION DE DURÉE D'ASSURANCE POUR ENFANT : SUPPRIMÉE !

Actuellement, il est possible d'obtenir, selon les régimes, jusqu'à 8 trimestres supplémentaires par enfant (4 trimestres au titre de la maternité ou de l'adoption ; 4 trimestres au titre de l'éducation de l'enfant). C'est ce qu'on appelle une majoration de durée d'assurance. Cette majoration de durée d'assurance a pour but de compenser forfaitairement les inégalités de carrière et de salaire entre les hommes et les femmes. Elle ne les compense que partiellement car, malgré la majoration de durée d'assurance, les pensions des femmes restent inférieures de 20% à celles des hommes.

## AVEC MACRON CE SERA FINI !



### ➤ FAVORISER LE SYSTEME PAR POINT ET LES FONDS DE PENSION

#### **COTISER GROS POUR PARTIR TÔT : LA RETRAITE VA NOUS COUTER TRÈS CHER !**

Notre système actuel dépend des années travaillées ET des années attribuées (en cas de chômage, de maladie, de maternité, etc.)

**Dans le projet Macron**, ce qui compte, c'est de cotiser beaucoup pour avoir un gros « capital points ». C'est suivant une multiplicité de comptes (CET, CPF, CPA, Compte Pénibilité) que le salarié va devoir s'acheter sa retraite. Et cher...

#### **RÉGIMES SPÉCIAUX : LEUR SUPPRESSION VISE À SUPPRIMER LE STATUT DE FONCTIONNAIRE**

La multiplicité de ces régimes résulte de l'histoire, et, aujourd'hui, de forts rapprochements ont été imposés par les réformes. Les principaux droits (âges, durées, indexation...) sont largement alignés. D'autre part, une tutelle de plus en plus stricte est imposée par les pouvoirs publics, y compris sur les complémentaires. La dernière réforme, de janvier 2014, a mis en place des structures de coordination concernant l'ensemble des régimes, de base, complémentaires, du privé et du public.

Si les mécanismes sont différents, ils produisent finalement, pour une carrière complète, un niveau comparable de pension à niveau de qualification équivalente.

**La multiplicité des régimes est donc largement maîtrisée. Ce que souhaite Macron, c'est en finir avec le Statut.**



## 4<sup>EME</sup> ÉTAPE :

### ➤ FAIRE PAYER LES SALARIÉS POUR ENGRAISSER LES PATRONS ET LES FONDS DE PENSION !

### TAUX DE RETRAITE ET ÉQUILIBRE DU SYSTÈME : AVEC MACRON, LES RETRAITES VONT BAISSER

Il est facile de deviner qu'avec la prise en compte de TOUS les salaires (au lieu des meilleurs ou des derniers), toutes les retraites vont baisser. Sauf, peut-être, pour les non-salariés ! Et c'est bien ce que veut Macron.

Il veut récupérer, sur le dos des salariés

▮ Les milliards de l'obligation de l'Etat envers les fonctionnaires au titre du Code des pensions

▮ Les milliards que recèlent les caisses de l'ARRCO et l'AGIRC (110 milliards) et le Fonds de réserve des Retraites (35 milliards)

**Aujourd'hui, ces réserves garantissent les pensions de demain.**

Avec le système Macron, plus besoin de réserve puisque le gouvernement peut baisser la valeur du point en cas de mauvaise conjoncture.

**Alors, que vont-elles devenir ?**

Le gouvernement ne cache pas son intention de mettre la main sur ces réserves pour, en contrepartie, alléger les cotisations des employeurs et combler le déficit de l'Etat.

### PILLAGE DES CAISSES DE RETRAITE, BAISSÉ DES PENSIONS ET RETRAITE PAR CAPITALISATION

Il s'agit de faire baisser le niveau des pensions afin que chacun, une fois la réforme mise en place, soit conduit, pour ceux

qui le pourront, à se constituer une retraite par capitalisation pour s'assurer un complément devenu indispensable et ainsi dynamiser le marché de l'épargne retraite individuelle et collective, selon les vœux du Medef et de son secteur bancaire et assurantiel. Le projet du gouvernement de loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) pose d'ailleurs la première brique de l'édifice en encourageant le recours à des produits financiers dans les entreprises pour pallier la « baisse des pensions ».

### L'EXEMPLE DES ÉTATS-UNIS : LES FONDS DE PENSION FONT LA LOI

Là encore, l'exemple vient d'outre Atlantique où le système de retraite est un système par capitalisation dans lequel les salariés sont « associés » aux résultats de l'entreprise. Dans ce mécanisme des fonds de pension, le cotisant supporte seul les risques liés au transfert de son épargne sur le marché boursier. La pension de retraite est tributaire de l'évolution de l'action de l'entreprise et, en cas de krach, elle part en fumée... Le salarié n'est pas non plus à l'abri d'une mauvaise gestion ou de détournements frauduleux.

### A QUI PROFITE LE SYSTÈME ?

Le projet de Macron sur les retraites poursuit le même but que les ordonnances contre le droit du travail : liquider les droits collectifs, individualiser les « parcours ». Les acquis obtenus par la lutte sont menacés d'être supprimés au nom de la responsabilité de chacun pour construire son parcours.

**Ces dernières années, les exonérations de cotisations ont repris leur progression.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les patrons, outre les avantages fiscaux déjà engrangés, vont bénéficier d'une baisse de la cotisation patronale maladie qui passera, pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC, de 13% à 7% soit une diminution de 46%.

Qui va en profiter sinon les patrons ?! Les marchés financiers dont les fonds de pensions sont devenus des acteurs incontournables et essentiels.

#### LES REVENDICATIONS CGT :

- Retrait du projet Macron / Delevoye
- Retraite basée sur la répartition et sur les fondamentaux de la sécurité sociale
- Retraite à 60 ans
- Pensions calculées sur la base des 10 meilleures années et/ou 75% du dernier salaire brut
- Pensions indexées sur l'évolution des salaires